



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 67489

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la création d'une seconde « autoroute électrique » dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). En effet, seule une double ligne de 400 000 volts assure l'ensemble de la distribution d'électricité de la région. Or, le 6 mai 2005, une gigantesque coupure d'électricité, provoquée pour faciliter l'intervention de pompiers sur un feu de forêt, a privé plus d'un million de personnes en courant pendant plusieurs heures. Cet événement ne fait que confirmer l'extrême dépendance de la région PACA à une seule artère d'alimentation en électricité. En conséquence, il lui demande dans quel délai est prévue la construction d'une nouvelle ligne à haute tension afin de sécuriser l'alimentation de la région en électricité. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Le 6 mai 2005, la mise hors tension autour de 20 h 20 de la ligne à très haute tension entre Tavel (Avignon) et Réaltor (Marseille), décidée par les pouvoirs publics afin de permettre l'intervention en toute sécurité des pompiers sur un feu de forêt, a conduit à délester près de 1 100 MW, soit 40 % de la consommation électrique régionale du moment. De tels délestages demeurent inévitables tant que le réseau de transport ne sera pas sécurisé par un bouclage des deux lignes 400 kV entre Boutre, au nord de Toulon, et Le Broc-Carros, à proximité de Nice. Le sous-dimensionnement présente actuellement deux types de fragilités. D'une part, la capacité des lignes acheminant l'électricité sur le littoral est aujourd'hui insuffisante pour assurer l'alimentation de l'est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les conditions de sûreté requises. En particulier, la sécurité d'alimentation n'est pas garantie pendant plus de 1 500 heures par an en cas de perte fortuite d'une ligne, situation sans équivalent ailleurs en France. Le 28 février dernier, le niveau de la demande a imposé à Réseau de transport d'électricité de recourir à des moyens de production exceptionnels, derniers recours avant la mise en oeuvre de délestages. D'autre part, la perte de la ligne double Tavel-Réaltor, qui transite 85 % de la consommation de pointe de la région, entraîne des délestages de manière quasi inéluctable. Ce scénario est réaliste compte tenu du risque d'incendie très marqué dans la région. On peut lui imputer les délestages des 6 juillet 2001, 29 et 30 juillet 2003 ainsi que du 6 mai 2005. Ces deux fragilités seront levées par la réalisation de la future ligne à 400 kV entre Boutre et Le Broc-Carros. Le projet est actuellement en phase d'instruction en vue de la délivrance de la déclaration d'utilité publique. L'enquête publique organisée fin 2004 s'est conclue sur un avis favorable de la commission d'enquête. Outre la déclaration d'utilité publique, le projet nécessitera par ailleurs une dérogation à l'obligation d'enfouissement dans le site classé du Verdon, ainsi que d'autres autorisations spéciales. Sous réserve de l'obtention de ces différentes dérogation et autorisations, la mise en service de la ligne doit intervenir à l'automne 2007.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67489

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6127

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7875